

Communiqué de Presse

10 septembre 2026

Nouvelle-Aquitaine : faudra-t-il bientôt déménager pour se former ?

Des réductions budgétaires drastiques sur la formation annoncées en plein été en Nouvelle-Aquitaine !

La formation est un investissement pour l'emploi, les entreprises, les territoires et un tremplin contre les inégalités sociales. Pas une simple variable d'ajustement budgétaire !

La Nouvelle-Aquitaine risque-t-elle de voir apparaître des déserts de formation ?

La brutalité des réductions de financement de la formation professionnelle de la part de l'État (Ministère du Travail) décidées au cœur de l'été a contraint le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine à supprimer des sessions de formation.

Entre septembre et décembre 2026 :

- **224 sessions de formation supprimées sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine,** aussi bien des actions de préparation à un métier que les actions d'orientation professionnelle ;
- **2 500 places supprimées pour les jeunes et les demandeurs d'emploi.**

2 500 personnes qui ne pourront plus se former, des entreprises qui ne trouveront pas les compétences recherchées et des territoires qui perdront une partie de leurs services de proximité.

Et pourtant, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a des ambitions fortes sur la formation et l'accompagnement vers l'emploi. Il maintient son engagement financier pour la formation des néo-aquitains mais ses ambitions sont aujourd'hui contrecarrées, malmenées et pilonnées par les décisions récentes de l'État.

Des conséquences également pour les entreprises locales

Alors que de nombreuses entreprises peinent déjà à recruter, la disparition des formations de proximité réduira encore le nombre de personnes qualifiées disponibles sur les territoires.

Car moins de formations, c'est aussi :

- moins d'aides à domicile formées pour accompagner les personnes âgées ;
- moins de professionnels qualifiés dans le bâtiment, l'industrie, le transport, le commerce ou la propreté ;
- moins de personnels administratifs et numériques pour les petites entreprises ;
- moins de professionnels de la restauration ou de l'hôtellerie pour le tourisme ;
- moins de candidats préparés aux emplois disponibles localement.

On ne peut pas demander aux entreprises de recruter tout en supprimant les formations qui préparent leurs futurs salariés.

Des structures et des compétences qui pourraient disparaître durablement

Les organismes de formation sont aussi des employeurs implantés dans les territoires : Ils emploient des formateurs, des conseillers en insertion, des personnels administratifs et des responsables pédagogiques. Ils sont connus des entreprises, des agences France Travail et des habitants eux-mêmes : Infrep, Hommes & Savoirs, Léo Lagrange Formation, Insup, La Ligue de l'Enseignement, Asfodep, Indigo Formation, ...

La chute des financements menace directement :

- des emplois locaux et non délocalisables ;
- des antennes de formation situées hors des métropoles ;
- des organismes associatifs présents depuis plusieurs décennies ;
- des compétences pédagogiques longues et difficiles à reconstruire ;
- des partenariats établis avec les entreprises et les acteurs de l'emploi aux niveaux des territoires

Des centaines d'emplois détruits : les impacts des différentes restrictions budgétaires se font sentir depuis plusieurs semaines : arrêt des recrutements, non-remplacement des départs en retraite ou des fins de CDD, licenciements économiques, fermetures de sites, liquidations judiciaires se multiplient dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine.

L'accès à la formation dans les villes moyennes et les territoires ruraux directement menacé par les choix budgétaires.

Pour un jeune sans permis, une formation située à 60 kilomètres n'est pas une formation accessible.

Pour un demandeur d'emploi qui doit faire garder ses enfants, se déplacer chaque jour dans une grande ville peut être impossible.

Pour un salarié qui veut changer de métier, la disparition d'une formation près de chez lui peut signifier l'abandon pur et simple de son projet.

C'est pourtant ce qui menace aujourd'hui de nombreux habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Avec la fin brutale des financements du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) annoncée par l'État au cœur de l'été 2026, la Région Nouvelle-Aquitaine perd près de 80 millions d'euros de financements de l'État : elle se retrouve contrainte de supprimer des sessions de formation programmées entre septembre et décembre 2026.

Les premières conséquences se font sentir **dès septembre 2026** dans les territoires ruraux et les villes moyennes, là où l'offre est déjà la moins importante, surtout sur les premiers niveaux de qualification.

Derrière une économie budgétaire, ce sont des portes qui se ferment.

Lorsqu'une formation ferme dans une grande agglomération, plusieurs alternatives peuvent parfois subsister. Mais lorsqu'elle disparaît d'une ville moyenne ou d'un territoire rural, c'est souvent la seule possibilité locale qui s'éteint.

Se former supposera alors de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres chaque jour, de disposer d'une voiture, de pouvoir payer le carburant et de trouver une solution de garde pour ses enfants.

Vous, vos enfants, vos proches ne le pourront peut-être pas.

Demain, l'accès à une formation risque de dépendre davantage du lieu où l'on habite que de la motivation ou des capacités de chacun.

Se former à un métier, mais aussi trouver sa voie...

Les formations menacées ne sont pas seulement des formations techniques. Si elles permettent d'accéder à des métiers qui recrutent dans le tertiaire, l'aide à la personne, la propreté, l'industrie, le bâtiment ou le numérique, les financements servent aussi à accompagner celles et ceux qui ne savent pas encore vers quel métier se diriger.

Certains jeunes et demandeurs d'emploi ont besoin de découvrir des secteurs professionnels, de reprendre confiance, d'apprendre à utiliser les outils numériques, de consolider leur maîtrise du français ou simplement de construire un projet réaliste.

Sans ces premières étapes, beaucoup ne pourront pas accéder à une formation qualifiante ni retrouver durablement un emploi, situation qui souvent alimente ainsi le sentiment d'abandon, d'impuissance, d'échec puis de colère.

Supprimer l'accès à la qualification ne rapproche personne de l'emploi.

Une formation peut être supprimée en quelques semaines. Mais lorsqu'un site ferme, il faut parfois plusieurs années pour retrouver une équipe, des locaux, des habilitations et des relations avec les entreprises du territoire.

Ce qui disparaîtra en 2026 ou en 2027 ne pourra pas nécessairement être recréé lorsque les budgets reviendront. Il est encore temps d'éviter cette fracture territoriale

Ce débat ne concerne pas seulement les organismes de formation.

Il concerne le jeune qui cherche sa voie, la personne privée d'emploi qui veut retrouver une activité, le salarié qui doit changer de métier, l'entreprise qui cherche à recruter et tous les territoires qui refusent de voir disparaître un nouveau service essentiel. Tout le monde est concerné.

Nous demandons que les conséquences territoriales, humaines et économiques de ces diminutions budgétaires soient rendues publiques avant toute suppression de formation.

Nous demandons également que soit garantie, sur chaque bassin d'emploi, une offre minimale permettant de s'orienter, d'acquérir les compétences essentielles et de se qualifier.

Se former près de chez soi ne doit pas devenir un privilège.

Contact : Cyril OUVRARD, Président de l'UROFA, 07 87 03 02 20